

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2009

Convocation du 20 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars, à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Villes Moisan, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN - Christine ORAIN - André QUELEN - Maryse LAURENT - Jean-Louis PASQUIER - Jacques BLANCHARD - Gilles LELIONNAIS - Marie-Françoise DUPLENNE - Jean-Paul LE MEE - Albert MAHE - Jean-François ANDRIEUX - Françoise UGUEN - Michel JUHEL - Jean-Pierre STEPHAN - Serge ROUALEN - Huguette DELEPINE - Annie REY - Annick MOISAN - Anita MELOU - Bruno BEUZIT - Frédéric LE MENEZ - Claire BRASSIER - Pierre DUVAL - Jean-Pierre HAMON - Jean-Yves BERNARD - Anne-Laure LE BELLEGO - Yahya EL BAROUDI et Martial COLLET.

ABSENTS : Annie LABBE (donne pouvoir à Jean-Louis PASQUIER)
Ghislaine CORRE-LARDOUX (donne pouvoir à Huguette DELEPINE)
Eliane BOUGUET (donne pouvoir à Marie-Françoise DUPLENNE)
Isabelle HOUZE (donne pouvoir à Anne-Laure LE BELLEGO)
Géraldine LE MARCHAND

SECRETARE DE SEANCE : Pierre DUVAL

1) subventions aux classes de nature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux classes de nature pour l'école élémentaire des Villes Moisan (amicale laïque école Villes Moisan) pour un montant de **1 000 €** et pour l'école élémentaire de la Villette (amicale laïque école Villette) pour un montant de **3 000 €**.

2) subvention au CCAS – année 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de verser, pour l'année 2009, une subvention de **715 000 €** au C.C.A.S. pour financer ses dépenses d'action sociale.

3) budget primitif 2009

Le conseil municipal, par vote à main levée,

- **ARRETE** comme suit les différents budgets :

BUDGET COMMUNE : par 25 voix et 7 abstentions (Pierre DUVAL, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO et son pouvoir Isabelle HOUZE, Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

- Investissement : 11 693 989,04 €
- Fonctionnement : 17 002 424,44 €

BUDGET EAU : à l'unanimité

- Investissement : 337 284,00 €
- Exploitation : 1 019 944,51 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : à l'unanimité

- Investissement : 811 962,57 €
- Exploitation : 873 511,15 €

BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE BEUCEMAINE : par 30 voix et 2 abstentions (Martial COLLET et Yahya EL BAROUDI)

- Investissement : 72 914,83 €
- Fonctionnement : 72 914,83 €

4) taux des impôts ménages – année 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **CONFIRME** le maintien des taux des impôts ménages pour l'année 2009, soit :

TH : 22,50 %

FB : 23,24 %

FNB : 87,72 %

5) affectation à la section d'investissement des biens meubles de faible valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** l'affectation en section d'investissement de certains matériels (dont la valeur est inférieure à 500 €) pour un montant total de **41 340 €**.

6) remboursement d'assurances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** les quatre remboursements d'assurance de la SMACL suivants :

→ dégradations à la salle Gléan : **991,83 €**

→ détérioration d'une barrière métallique rue des Anémones : **786,03 €**

→ dégradations à l'école élémentaire des Villes Moisan : **1 727,68 € TTC**

→ dégradations à la salle Gléan : **3 646,00 €**.

7) versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2 013 452,26 € ;

- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune de PLOUFRAGAN 4 451 210,04 € de dépenses réelles d'équipement ;

- **AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de PLOUFRAGAN s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Fait à Ploufragan, le 30 mars 2009

LE MAIRE,
Rémy MOULIN